Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 160.000 €	8.000 € TTC Forfaitaire	8 % TTC forfait minimum de 10.000 €	11 % avec un minimum de 12.000 €
De 160.001 € à 400.000 €	5 % TTC	7 % TTC	10 % TTC
De 400.001 € à 500. 000 €	4,5 % TTC	6 % TTC	9 % TTC
A partir de 500.001 €	4 % TTC	5 % TTC	8 % TTC

Honoraires sur annexes : Emplacement de parking extérieur ou cave : 1 000 € TTC – Parking en s/sol : 1500 € Box ou garage : 2 000 € TTC.

Principe du non-cumul : Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire expressément prévue au mandat. L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

MANDAT ORPI MAX
Dans le cadre d'un mandat ORPI MAX et selon les conditions prévues au mandat : diagnostics immobiliers (hors assainissement) Pris en charge/remboursés par l'Agence

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	Surface< 20 m² 250€ / 20 à 30 m² : 200 € / 30 à 40 m² : 150 € / 40 à 50 m² : 100 € / 50 à 60 m² : 50 € / au delà de 60 m² : 0 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m² en Zone très tendue 10 € TTC / m² en Zone tendue 8 € TTC /m² hors Zones tendues	12 € TTC / m² en Zone très tendue 10 € TTC / m² en Zone tendue 8 € TTC /m² hors Zones tendues
Etat des lieux location vide Etat des lieux location Meublée	Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC Charge Preneur
Entremise et négociation Si Convention d'occupation Précaire (23 mois maximum)	10 % HT du loyer annuel 12 % HT du loyer annuel
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail Si convention d'occupation précaire (23 mois maximum)	6,5 % HT du loyer annuel 2,8 % HT du loyer annuel

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. Honoraire charge vendeur sauf convention contraire exceptionnelle

Orpi JDM Immobilier - ELANCOURT

ORPI JDM Immobilier, ci-après désignée « l'Agence » - Orpi JDM Immobilier exploitée par la société JDM IMMOBILIER SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 6 rue de Bucarest 78990 ELANCOURT, RCS Versailles n° 106 821 010, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI78012026000000056 délivrée par CCI de Paris Île-de-France, numéro de TVA FR68106821010, assurée en responsabilité civile professionnelle par SEGAP dont le siège est sis 20 rue du Mogador 75009 sur le territoire national sous le n° SLEG10503, Adhérente de la caisse de Garantie LLOYD'S dont le siège est sis 8-10 rue Lamennais 75008 PARIS sous le n° SLEGAI05367.

Tarifs applicables au 20/09/2026

TVA en Vigueur : 20 %

La délivrance d'une note est obligatoire.